

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Paul HUBAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Christine ORTIZ - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Gérard SBRAGIA - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Frédéric DUTOIT représenté par Christine ORTIZ - Joël DUTTO représenté par Patrick MAGRO - France GAMERRE représentée par Sabine BERNASCONI - Haouaria HADJ CHICK représentée par Abdelwaab LAKHDAR - Michel ILLAC représenté par André MOLINO - Mourad KAHOUK représenté par Maxime TOMMASINI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Laurent LAVIE représenté par Jean BRUNEL - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Sylvie NESPOULOUS représentée par Olivier AGULLO - Frédéric OUNANIAN représenté par Martine MATTEI - Gilles PAGLIUCA représenté par Robert HABRANT - Guy PONTOUS représenté par Corinne LEGAL - Tahar RAHMANI représenté par Philippe SAN MARCO - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-luc BENNAHMIAS - Olivier BLANC - Pascal CHAIX - Bernard GIRAUD - Fabrice JULLIEN-FIORI - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

AGER 010-1201/09/CC

**■ Opérations pluviales réalisées au nom et pour le compte de la Ville de Marseille
- Création des opérations d'investissement nouvelles et revalorisation
d'autorisation de programme existante dans le cadre du Budget Primitif 2009.
DEASRVS 09/2972/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du Budget Primitif de l'exercice 2009, et conformément à la convention 04/1237 de gestion du service des eaux pluviales confiée par la ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, il est proposé de créer de nouvelles autorisations de programme pour un montant total de 13 000 000 euros qui sera affecté au programme prévisionnel constitué des opérations ci-après :

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	création AP
F180	Projet 09/288	Convention de gestion 2009-2011	1 500 000
F180	Projet 09/821	Desserte pluviale Vallon des Tuves	1 500 000
F180	Projet 09/399	Aménagement pluvial La Grave/les Médecins	10 000 000
		Total budget pluvial Créations AP 2009	13 000 000

De plus, en cours d'exécution la réévaluation du montant initial d'une autorisation de programme peut être nécessaire, afin de planifier la phase travaux après une première phase d'études, et pour tenir compte de l'évolution des besoins en études, en travaux de réhabilitation et en travaux neufs.

Pour tenir compte de ces modifications, une revalorisation d'autorisation de programme existante doit être inscrite au budget primitif 2009, comme suit pour un montant total de 4 300 000 euros:

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	AP initiale	augmentation AP	AP globale
F180	I580403	Recalibrage du ruisseau des Aygalades	25 000 000	4 300 000	29 300 000
		Montant total de la revalorisation d'AP2009 sur budget Pluvial (F180)		4 300 000	

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté Préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La convention 04/1237 de gestion du service des eaux pluviales confiée par la ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation des opérations ci-après.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont créées ou revalorisées les autorisations de programme suivantes :

Sous-politique	Code opération	Libellé opération	AP initiale	augmentation AP	création AP	AP globale
F180	I580403	Recalibrage du ruisseau des Aygalades	25 000 000	4 300 000	-	29 300 000
F180	Projet 09/288	Convention de gestion 2009-2011	-	-	1 500 000	1 500 000
F180	Projet 09/821	Desserte pluviale Vallon des Tuves	-	-	1 500 000	1 500 000
F180	Projet 09/399	Aménagement pluvial La Grave/les Médecins	-	-	10 000 000	10 000 000
		Total Budget Pluvial : - créations et revalorisations 2009		4 300 000	13 000 000	

Article 2 :

Les crédits nécessaires à ces opérations sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine 2009 et suivants – Nature 458101 – Sous-Politique F 180

Les recettes correspondantes sont constatées sur la nature 458201

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué à l'Eau, à l'Assainissement
et au Traitement des Déchets

Antoine ROUZAUD

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Une agglomération éco-responsable

Martine VASSAL

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

